

étrangères à l'extérieur des zones de pêche exclusives des États côtiers, a dit M. Crosbie. Aux côtés de ces pays, le Canada veillera à ce que la conférence de l'ONU permette l'élaboration de règles qui mettront un terme à la surpêche en haute mer.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874